

Annonce des dons en argenterie et numéraire du département des Ardennes, lors de la séance du 26 pluviôse an II (14 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce des dons en argenterie et numéraire du département des Ardennes, lors de la séance du 26 pluviôse an II (14 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 5;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31676_t1_0005_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

dans une léthargie dont il ne pouvait être tiré que par l'effet de l'heureuse révolution qui vient de s'opérer et dont nous recueillons les doux fruits.

Déjà nous avons à votre disposition, Citoyens représentants, une caisse de 141 marcs 6 onces 4 gros et demi d'argenterie, y compris 8 marcs 3 onces un gros et demi trouvé dans la maison du contre-révolutionnaire Tourtier.

Nous avons aussi une bonne quantité de cuivre. Sitôt que la rentrée totale sera effectuée à notre dépôt, aussitôt nous nous conformerons, de point en point, aux dispositions de l'article 2 de votre décret du 13 frimaire par lequel vous avez sagement débarrassé les églises d'objets inutiles au culte, qui vont augmenter les ressources sans nombre de la République.

Comptez, Citoyens Représentants, sur le zèle et l'ardent patriotisme de notre administration : chacun de ses membres scellera de son sang au besoin la cause de la liberté; nous en réitérons le serment en vos mains et il n'est pas un de nous qui ne s'honore de mourir à son poste pour une si belle cause. »

ROURON (*agent nat.*), PANONCEUR, GODEVOY,
LANVRON, YVONNEAU, DURAND
[et une signature illisible].

g

[Le départ. des Ardennes, au présid. de la Conv.;
Mézières, 21 pluv. II] (1)

« Encore 1784 marcs d'argent à défanatiser restant des instruments qui servaient dans notre département aux singeries de la secte hypocrite et mensongère de la bête ultramontaine. Tous ces instruments sont devenus inutiles à des peuples sur qui la raison a repris ses droits. 241 l. en numéraire et 2 croix dites de Saint Louis accompagnent cet envoi. S. et F. »

ASSOGNIER (*secrét. g^a*).

h

[Le distr. de Crépy à la Conv., 14 pluv. II] (2)

« Citoyens représentants,

Décadi dernier les bustes de Marat et Le Pelletier ont été inaugurés dans la salle de la Société populaire de cette commune, et son église dédiée à la raison seul culte qu'elle veut reconnaître. Cette cérémonie terminée par un brûlement de saints de bois, d'ornements d'église, de reliques, de tableaux religieux, d'émigrés et particulièrement de ceux de la famille de l'infâme Capet, s'est passée dans le plus grand ordre et au milieu des cris souvent répétés de Vive la République, Vive la Convention nationale, Vive les Montagnards.

Le feu sacré apprit aux bons campagnards invités à y assister qu'il n'y avoit pas de danger à se défaire des Saints. Aussi, depuis ce temps, les voit-on venir en foule offrir à la patrie, les joujoux d'argent de la superstition dont nous

(1) C 291, pl. 926, p. 10. Bⁱⁿ, 26 pluv. (1^{er} suppl¹); M.U., XXXVI, 428; Ann. patr., n° 410; C. Eg., n° 546.

(2) C 291, pl. 926, p. 4. Bⁱⁿ, 26 pluv. (1^{er} suppl¹); M.U., XXXVI, 428; J. Fr., n° 509; Ann. patr., n° 410; C. Eg., n° 546.

envoyons à la Monnoye de Paris un échantillon de 350 marcs 4 onces 7 gros et demi.

Nous n'avons plus dans nos églises de cloches ni de cuivres. Bientôt nous n'y aurons plus d'argenterie, bientôt enfin, nous n'aurons plus de prêtres, et la raison seule sera dominante.

Il ne suffit pas d'offrir des métaux à la République, il faut aussi venir au secours de ses braves défenseurs. Les citoyennes de ce district ayant réuni au chef-lieu les charpies qu'elles avoient à leur disposition, nous venons d'en faire un envoi de 1100 livres aux hôpitaux militaires de Senlis.

Les biens d'émigrés se vendent avec le plus grand succès, les sans culottes se disputent à qui en aura, et des petits lots estimés suivant le prix commun des lieux 30.177 l. ont été adjugés moyennant 54.300 l.

C'est en restant à votre poste, Citoyens Représentants, que vous avez sauvé la République, continuez à lancer vos foudres contre les malveillants, et vous la rendrez inébranlable. »

REBOURS, PORTEJOYE, THIRRIA, ROUSSEL.

i

[Le distr. de Loches à la Conv.; 20 pluv. II] (1)

« Nous t'adressons, Citoyen président, l'état de l'or, argent et matières précieuses sortis de l'arrondissement du district depuis la révolution. Tu verras que dans trois envois, dont le dernier est du 17 pluviôse, 1456 marcs d'argenterie et vermeil, 126 marcs de brûlés d'étoffes et de galons, 2 marcs d'or, 4 agates etc. ont été envoyés à la Trésorerie nationale.

Tu voudras bien dire à la Convention que nos temples sont dénués de toutes matières précieuses; que toutes les communes en ont fait l'offre à la patrie avec un patriotisme et un zèle vraiment dignes d'éloges. Puissent, nous ont-elles dit, ces métaux concourir à l'établissement de la République et à l'humiliation de tous nos ennemis. S. et F. »

POTTIER (*présid.*), FAULQUIN (*secrét.*).

[Etat des objets envoyés au distr. de Loches,
18 pluv. II]

	marcs	on.	gr.
En déc. 1790, chargé à la Messagerie de cette commune une caisse d'argenterie à l'adresse du directeur de la Monnaie à Paris contenant	353	»	»
24 juillet 1791. Chargé à la Messagerie de cette commune à l'adresse du directeur général de la Monnaie à Paris, une caisse contenant en argenterie et matières étrangères	152	2	»
2 sept. 1792. Chargé à la Messagerie de cette ville à l'adresse du directeur général de la Monnaie à Paris, une caisse contenant en doré	38	6	»
en blanc	151	»	»

(1) C 291, pl. 926, p. 11, 12. Bⁱⁿ, 26 pluv. (1^{er} suppl¹); M.U., XXXVI, 427; J. Fr., n° 509; J. Sablier, n° 1141; Ann. patr., n° 410; C. Eg., n° 546.